CAPPR
Centre d'Analyse des Politiques Publiques et de Recherche

Éclairer les décisions,
renforcer le développement

STATISTIQUES COMMERCIALES DU CAMEROUN

SÉRIE SUR LE PROFIL COMMERCIAL DES PAYS AFRICAINS



No. CAPPR-2026-005-FR

15 novembre 2026

ATTRIBUTION

Le 15 novembre 2026 Département de l'Analyse Économique et Financière

À PROPOS DE CETTE PUBLICATION

Les Études du Centre d'Analyse des Politiques Publiques et de Recherche (CAPPR) sont des analyses approfondies qui offrent un contexte historique, économique et statistique avec des références et des renseignements à jour. Le CAPPR traite souvent des questions avant même qu'elles ne deviennent d'actualité. Les analyses sont préparées de façon objective et impartiale par le département de recherche, révisées par un ou plusieurs experts externes, et validées par le comité scientifique du CAPPR.

© Centre d'Analyse des Politiques Publiques et de Recherche, Porto-Novo, République du Bénin, 2026

Statistiques Commerciales du Cameroun

Publication No. CAPPR-2026-005-FR.

Cette publication est également disponible en anglais.

Introduction

En 2023, la valeur du commerce de marchandises du Cameroun – soit la somme des exportations et des importations – a atteint 13,3 milliards de dollars américains. Les exportations ont diminué de 11,7 % pour s'établir à 5,0 milliards de dollars américains, tandis que les importations ont augmenté de 4,7 % pour atteindre 8,3 milliards de dollars américains. Le déficit commercial s'est ainsi creusé pour atteindre 3,3 milliards de dollars américains, contre 2,3 milliards en 2022.

Les exportations représentaient 37,4 % de la valeur totale du commerce en 2023, soit une baisse de 4,1 points de pourcentage par rapport à 2022, alors que les importations en représentaient 62,6 %.

En 2023, les Pays-Bas et la France ont absorbé ensemble 35,6 % des exportations du Cameroun, et les trois principales catégories de produits exportés (combustibles et huiles minéraux; cacao et ses préparations; bois et ouvrages en bois) en ont représenté 81,1 %.

Du côté des importations, la Chine et l'Inde ont fourni ensemble 30,5 % des achats du Cameroun en 2023, et les trois principales catégories de produits importés (combustibles et huiles minéraux; machines et appareils mécaniques; céréales) ont représenté 40,4 % de la valeur des importations.

Le présent document résume d'abord les principaux accords commerciaux préférentiels du Cameroun avec le reste du monde. Il présente ensuite l'évolution du commerce de marchandises du pays de 2019 à 2023, puis la répartition des exportations et des importations selon les principaux pays partenaires et les principales catégories de produits en 2023.

1. Principaux accords commerciaux entre le Cameroun et le reste du monde

L'accès du Cameroun aux marchés étrangers repose, comme pour la plupart des pays africains, sur trois grands types d'arrangements commerciaux : les régimes de préférences unilatérales accordés par des pays développés et émergents, les arrangements commerciaux avec l'Union européenne (UE) ainsi que les accords régionaux et continentaux auxquels le pays participe. Ces arrangements réduisent ou éliminent les droits de douane sur une partie des exportations du pays et structurent son intégration régionale. La suite de cette section présente les principales caractéristiques de chacun de ces arrangements.

a. Préférences commerciales unilatérales

À titre de pays en développement, le pays peut bénéficier, selon les critères d'admissibilité propres à chaque régime et en plus des arrangements avec l'UE présentés à la section suivante, des systèmes de préférences généralisées (SPG) de plusieurs pays développés et émergents, notamment :

- le Canada, avec le Tarif de préférence général (TPG), instauré en 1974;
- le Royaume-Uni, avec le *Developing Countries Trading Scheme* (DCTS), en vigueur depuis le 19 juin 2023;
- le Japon (depuis 1971), la Suisse (depuis 1972) et la Norvège (depuis 1971);
- l'Australie et la Nouvelle-Zélande;
- la Türkiye (depuis 2002) et l'Union économique eurasiatique.

Aux États-Unis, le programme de SPG, en place depuis 1976, a expiré le 31 décembre 2020. L'accès préférentiel des pays d'Afrique subsaharienne admissibles en vertu de l'*African Growth and Opportunity Act* (AGOA), adoptée en 2000, dépend pour sa part d'examens annuels d'admissibilité et du renouvellement de cette loi par le Congrès.

b. Relations commerciales avec l'Union européenne

Le pays est membre de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP). Les relations de ce groupe avec l'UE ont été encadrées successivement par les conventions de Lomé (1975-2000), dont la quatrième a été signée en 1989, puis par l'Accord de Cotonou, signé à Cotonou (Bénin) le 23 juin 2000 et entré en vigueur en 2003. L'Accord de Samoa, signé le 15 novembre 2023, lui a succédé et s'applique à titre provisoire depuis le 1er janvier 2024. Les préférences commerciales non réciproques prévues par ce cadre ont pris fin le 31 décembre 2007 : depuis le 1er janvier 2008, les exportations des pays de ce groupe entrent sur le marché de l'UE en vertu d'accords de partenariat économique (APE) ou du système de préférences généralisées (SPG) de l'UE.

Le pays exporte vers l'UE dans le cadre de l'accord de partenariat économique (APE) d'étape entre l'UE et l'Afrique centrale, appliqué à titre provisoire depuis le 4 août 2014, qui prévoit un accès préférentiel au marché de l'UE en contrepartie d'une ouverture progressive et partielle du marché du pays aux produits européens.

c. Accords régionaux et sous-régionaux

i. Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale

La Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), dont le pays est membre, a été créée par le traité signé à N'Djamena le 16 mars 1994. Ses six États membres (Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine et Tchad) partagent le franc CFA émis par la Banque des États de l'Afrique centrale et appliquent un tarif extérieur commun.

ii. Communauté économique des États de l'Afrique centrale

La Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), dont le pays est également membre, a été créée par le Traité de Libreville du 18 octobre 1983. Elle regroupe 11 États membres et vise la création d'une zone de libre-échange et d'une union douanière.

d. Zone de libre-échange continentale africaine

L'*Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine* (ZLECAf), signé à Kigali le 21 mars 2018, est entré en vigueur le 30 mai 2019, et les échanges commerciaux en vertu de l'Accord ont officiellement commencé le 1er janvier 2021. L'Accord prévoit l'élimination progressive des droits de douane sur 90 % des lignes tarifaires entre les États parties. Le pays est signataire de l'Accord.

2. Commerce de marchandises entre le Cameroun et le reste du monde

En 2023, le commerce de marchandises du Cameroun avec le reste du monde a totalisé 13,3 milliards de dollars américains. Les faits saillants sont les suivants :

- Les exportations se sont établies à 5,0 milliards de dollars américains, en baisse de 11,7 % par rapport à 2022.
- Les importations se sont établies à 8,3 milliards de dollars américains, en hausse de 4,7 % par rapport à 2022.
- Le déficit commercial s'est établi à 3,3 milliards de dollars américains, contre 2,3 milliards en 2022.

La figure 1 présente l'évolution des exportations, des importations et de la balance commerciale du pays de 2019 à 2023.

Figure 1 – Commerce de marchandises du Cameroun, 2019-2023 (millions de dollars américains)

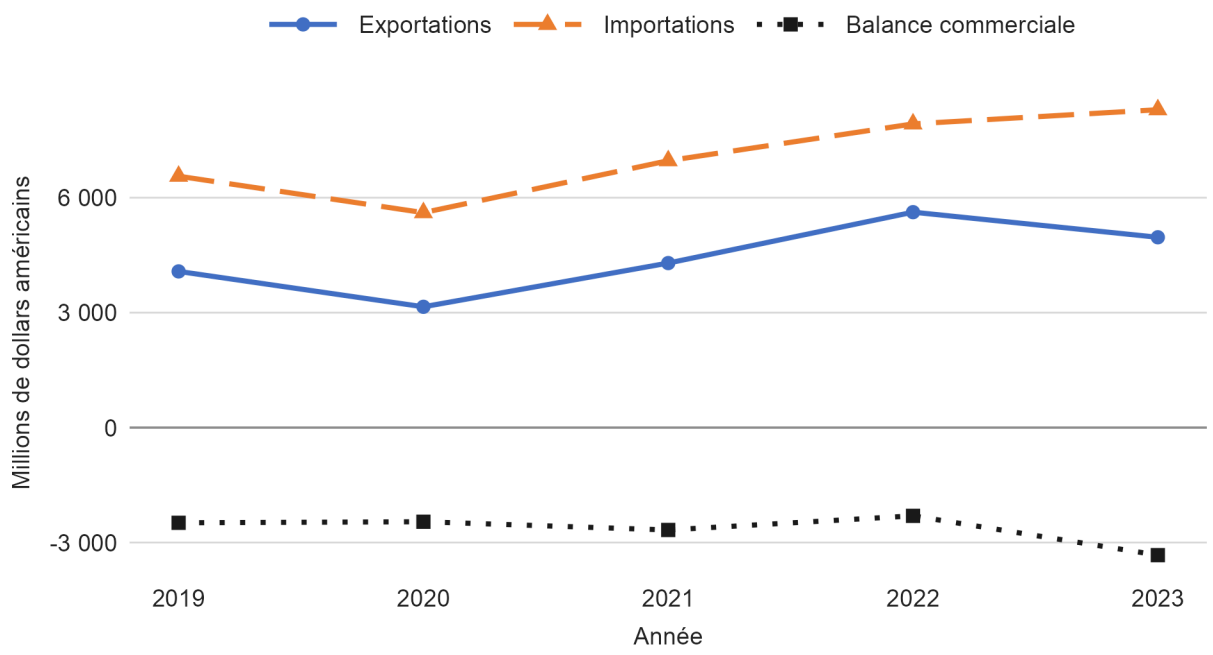

Note : La balance commerciale correspond à la différence entre les exportations et les importations; une valeur négative indique un déficit commercial.

Source : Figure préparée par Centre d'Analyse des Politiques Publiques et de Recherche (CAPPR) à partir de données tirées de Banque mondiale, « Données commerciales brutes – Cameroun, chapitres du SH 2017, 2019-2023 », World Integrated Trade Solution (WITS), base de données, consultée le 8 novembre 2026.

3. Part de la valeur totale du commerce du Cameroun

Les faits saillants sont les suivants :

- En 2023, les exportations représentaient 37,4 % de la valeur totale du commerce de marchandises du Cameroun, en baisse de 4,1 points de pourcentage par rapport à 2022 (41,5 %).
- Les importations en représentaient 62,6 %, en hausse de 4,1 points de pourcentage par rapport à 2022 (58,5 %).

La figure 2 illustre l'évolution de ces parts de 2019 à 2023.

Figure 2 – Part des exportations et des importations dans la valeur totale du commerce de marchandises du Cameroun, 2019-2023 (%)

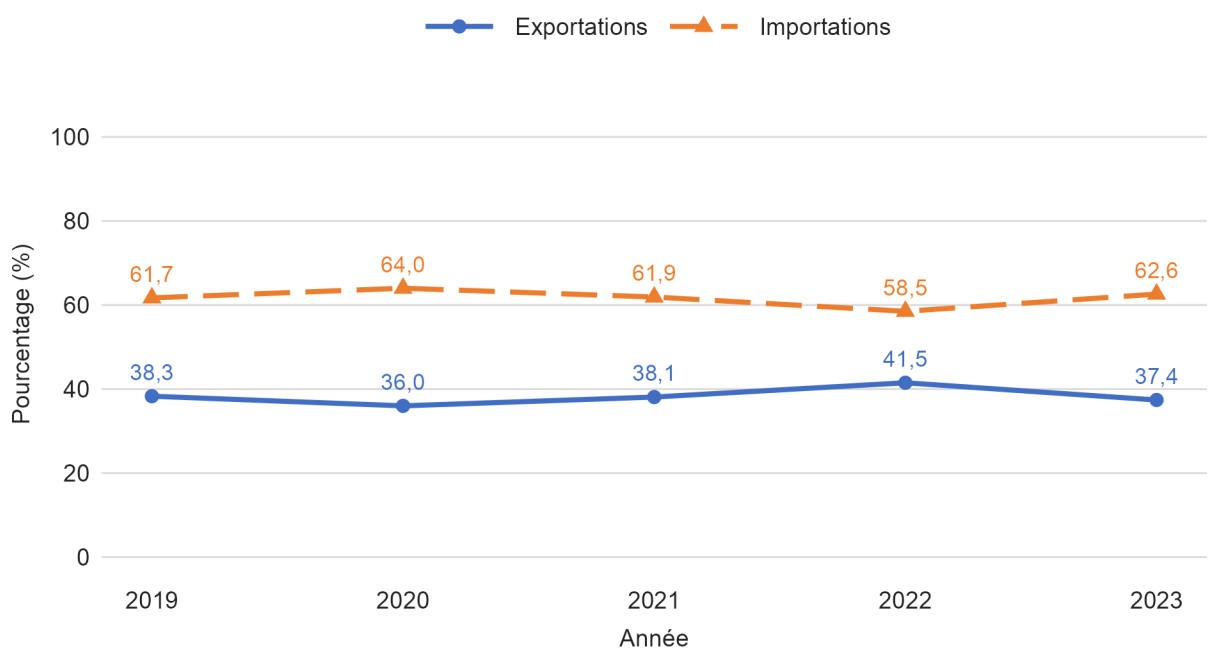

Note : La valeur totale du commerce correspond à la somme des exportations et des importations.

Source : Figure préparée par Centre d'Analyse des Politiques Publiques et de Recherche (CAPPR) à partir de données tirées de Banque mondiale, « Données commerciales brutes – Cameroun, chapitres du SH 2017, 2019-2023 », World Integrated Trade Solution (WITS), base de données, consultée le 8 novembre 2026.

4. Destinations des exportations de marchandises par pays

En 2023, les six principales destinations des exportations de marchandises du Cameroun ont absorbé ensemble 62,3 % des exportations totales du pays (figure 3). Ces destinations étaient les suivantes :

- les Pays-Bas : 1,2 milliard de dollars américains (23,2 % des exportations totales);
- la France : 615,0 millions de dollars américains (12,4 %);
- l'Inde : 475,5 millions de dollars américains (9,6 %);
- la Chine : 385,4 millions de dollars américains (7,8 %);
- le Tchad : 247,9 millions de dollars américains (5,0 %);
- l'Italie : 220,3 millions de dollars américains (4,4 %).

Figure 3 – Six principales destinations des exportations de marchandises du Cameroun, 2023 (% des exportations totales)

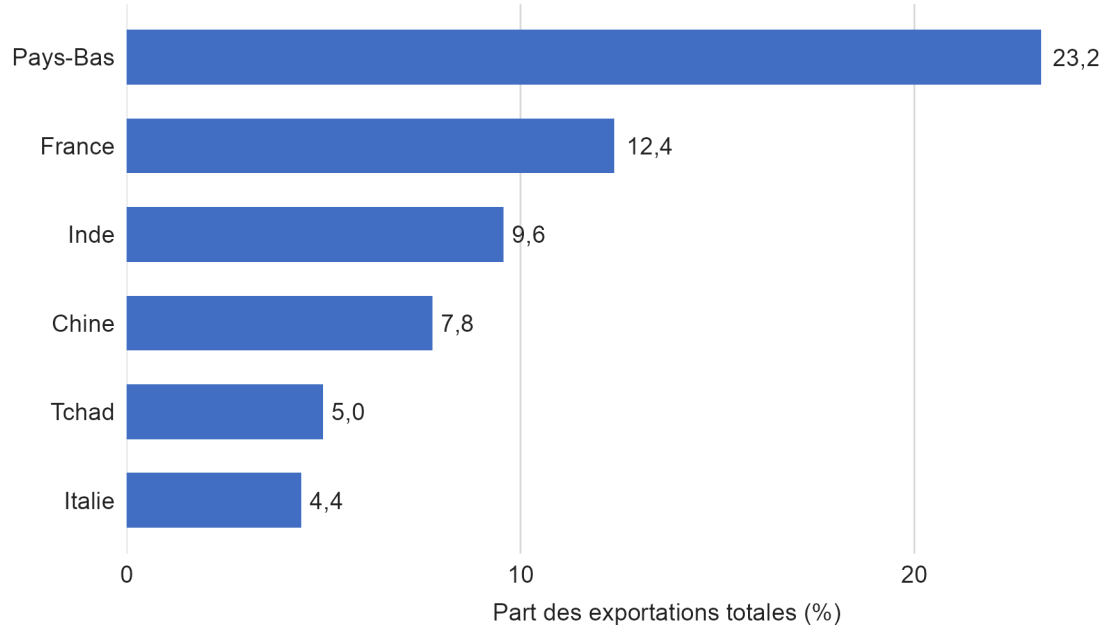

Note : Les parts sont calculées par rapport à la valeur totale des exportations du Cameroun. Le classement exclut les partenaires non précisés ou non géographiques, qui représentaient moins de 0,1 % du total.

Source : Figure préparée par Centre d'Analyse des Politiques Publiques et de Recherche (CAPPR) à partir de données tirées de Banque mondiale, « Données commerciales brutes – Cameroun, chapitres du SH 2017, 2019-2023 », World Integrated Trade Solution (WITS), base de données, consultée le 8 novembre 2026.

5. Exportations ayant la plus forte valeur par catégorie de produits

Les produits sont regroupés ici selon les chapitres du Système harmonisé (SH), la nomenclature internationale qui classe les marchandises en 97 grandes catégories. En 2023, les cinq chapitres ayant la plus forte valeur à l'exportation représentaient ensemble 88,1 % des exportations totales du Cameroun (figure 4). Il s'agissait des chapitres suivants :

- combustibles et huiles minéraux (chapitre 27) : 2,7 milliards de dollars américains (54,1 % des exportations totales);
- cacao et ses préparations (chapitre 18) : 864,6 millions de dollars américains (17,4 %);
- bois et ouvrages en bois (chapitre 44) : 479,2 millions de dollars américains (9,6 %);
- coton (chapitre 52) : 245,8 millions de dollars américains (4,9 %);
- aluminium et ouvrages en aluminium (chapitre 76) : 102,7 millions de dollars américains (2,1 %).

Figure 4 – Exportations du Cameroun ayant la plus forte valeur par chapitre du Système harmonisé, 2023 (% des exportations totales)

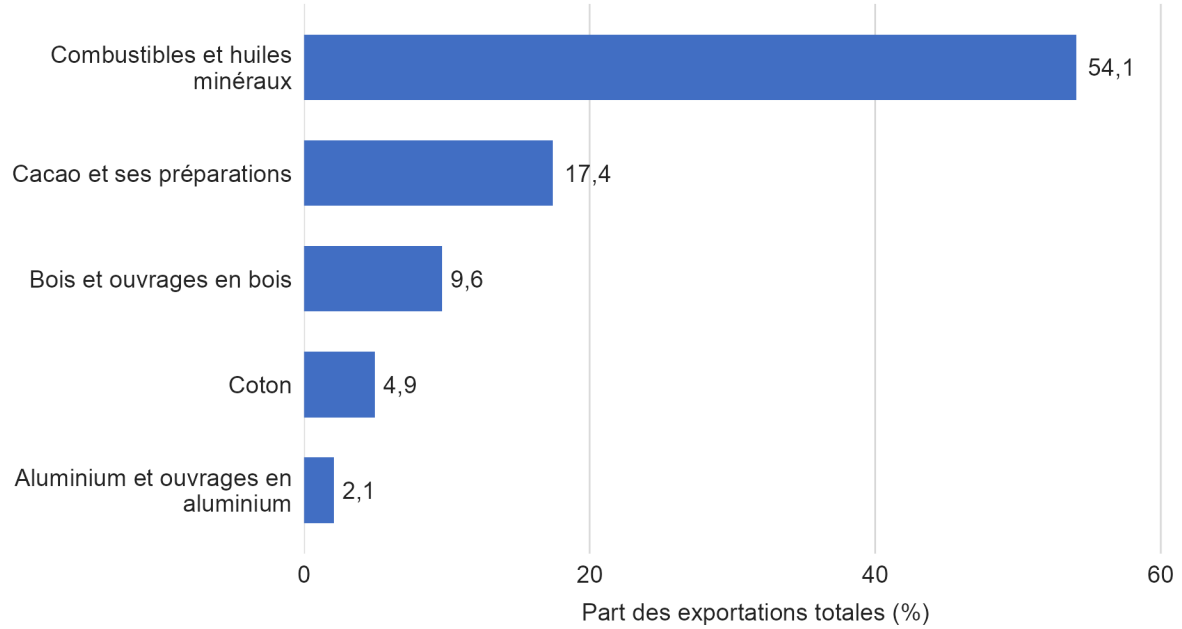

Note : Les produits sont regroupés par chapitre du Système harmonisé (SH 2017); les parts sont calculées par rapport à la valeur totale des exportations du Cameroun.

Source : Figure préparée par Centre d'Analyse des Politiques Publiques et de Recherche (CAPPR) à partir de données tirées de Banque mondiale, « Données commerciales brutes – Cameroun, chapitres du SH 2017, 2019-2023 », World Integrated Trade Solution (WITS), base de données, consultée le 8 novembre 2026.

6. Sources des importations de marchandises par pays

En 2023, les six principaux fournisseurs du Cameroun représentaient ensemble 50,5 % des importations de marchandises du pays (figure 5). Il s'agissait des partenaires suivants :

- la Chine : 1,6 milliard de dollars américains (19,0 % des importations totales);
- l'Inde : 959,9 millions de dollars américains (11,6 %);
- la France : 632,4 millions de dollars américains (7,6 %);
- les États-Unis : 400,9 millions de dollars américains (4,8 %);
- la Belgique : 367,2 millions de dollars américains (4,4 %);
- l'Allemagne : 254,5 millions de dollars américains (3,1 %).

Figure 5 – Six principales sources des importations de marchandises du Cameroun, 2023 (% des importations totales)

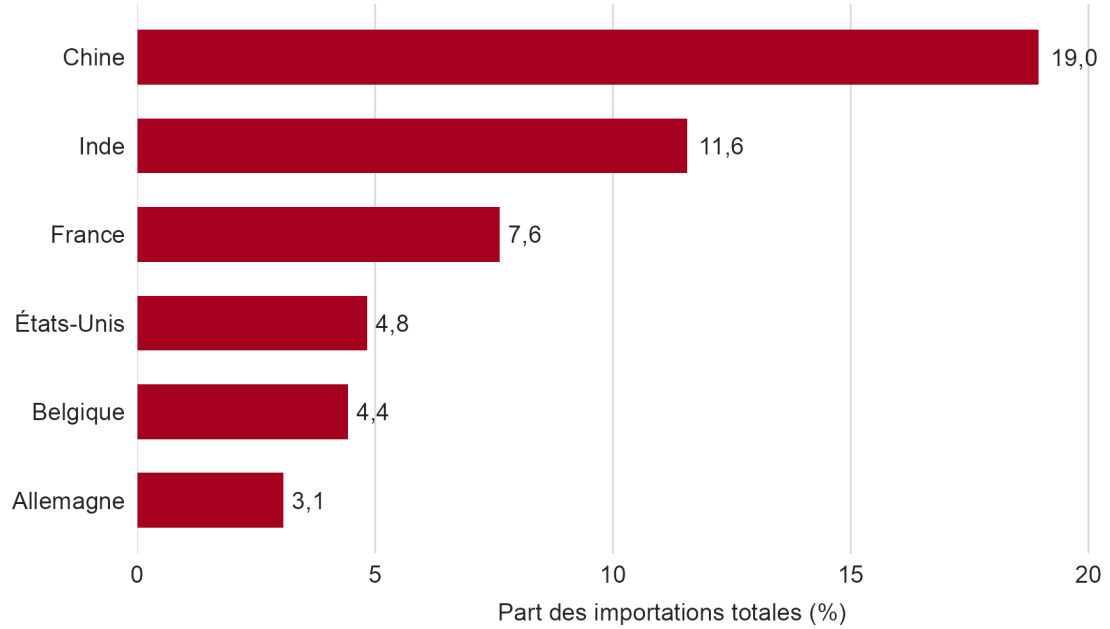

Note : Les parts sont calculées par rapport à la valeur totale des importations du Cameroun. Le classement exclut les partenaires non précisés ou non géographiques, qui représentaient 0,1 % du total.

Source : Figure préparée par Centre d'Analyse des Politiques Publiques et de Recherche (CAPPR) à partir de données tirées de Banque mondiale, « Données commerciales brutes – Cameroun, chapitres du SH 2017, 2019-2023 », World Integrated Trade Solution (WITS), base de données, consultée le 8 novembre 2026.

7. Importations ayant la plus forte valeur par catégorie de produits

En 2023, les cinq chapitres du SH ayant la plus forte valeur à l'importation représentaient ensemble 51,7 % des importations totales du Cameroun (figure 6). Il s'agissait des chapitres suivants :

- combustibles et huiles minéraux (chapitre 27) : 2,0 milliards de dollars américains (24,2 % des importations totales);
- machines et appareils mécaniques (chapitre 84) : 701,7 millions de dollars américains (8,5 %);
- céréales (chapitre 10) : 644,4 millions de dollars américains (7,8 %);
- véhicules automobiles et autres véhicules terrestres (chapitre 87) : 545,8 millions de dollars américains (6,6 %);
- machines et appareils électriques (chapitre 85) : 388,7 millions de dollars américains (4,7 %).

Figure 6 – Importations du Cameroun ayant la plus forte valeur par chapitre du Système harmonisé, 2023 (% des importations totales)

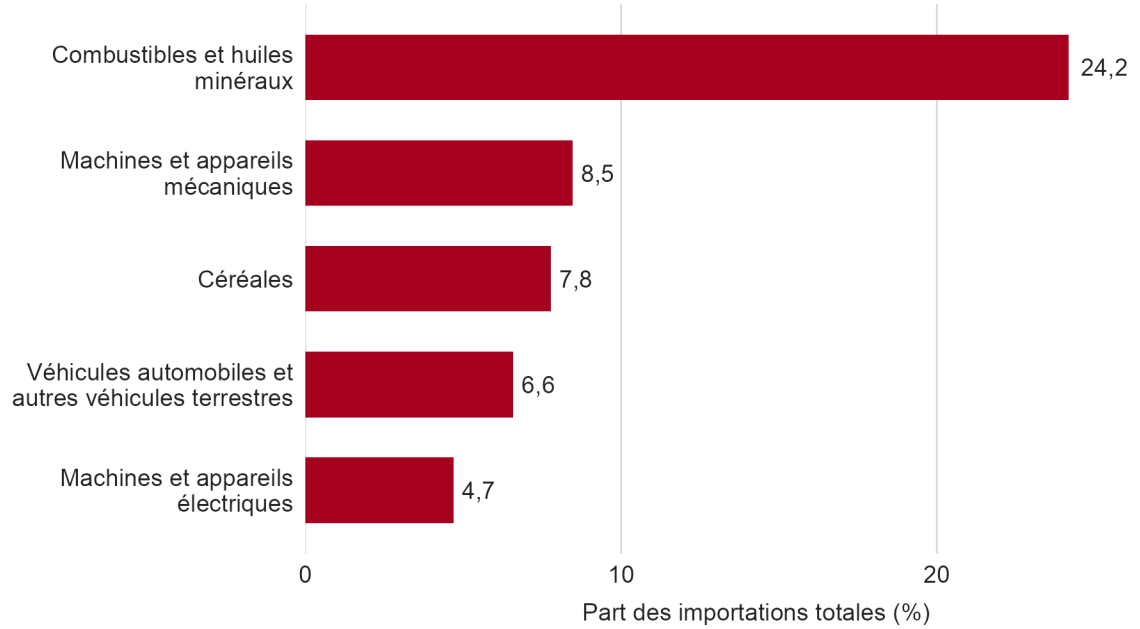

Note : Les produits sont regroupés par chapitre du Système harmonisé (SH 2017); les parts sont calculées par rapport à la valeur totale des importations du Cameroun.

Source : Figure préparée par Centre d'Analyse des Politiques Publiques et de Recherche (CAPPR) à partir de données tirées de Banque mondiale, « Données commerciales brutes – Cameroun, chapitres du SH 2017, 2019-2023 », World Integrated Trade Solution (WITS), base de données, consultée le 8 novembre 2026.

Note méthodologique

Les données proviennent des déclarations du Cameroun à la base de données Comtrade de l'Organisation des Nations Unies (UN Comtrade) et ont été extraites au moyen de l'outil World Integrated Trade Solution (WITS) de la Banque mondiale le 8 novembre 2026. Les valeurs sont exprimées en dollars américains courants, et les produits sont regroupés par chapitre (code à deux chiffres) du Système harmonisé, version 2017.

Les parts sont calculées par rapport à la valeur totale du commerce du pays avec le monde (total « World »). Les données déclarées par un pays peuvent différer des données correspondantes déclarées par ses partenaires (statistiques miroirs) et ne couvrent pas le commerce transfrontalier informel.